



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 20 mai 2025 à 18h00, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve
Monsieur Sylvain Morel
Madame Élisabeth Boily

Mesdames Sara Perreault et Valérie Roy sont absentes.

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

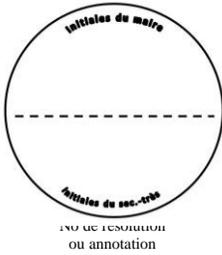
7 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
 - a) Rapport du maire
 - b) Rapport de gestion contractuelle
 - c)
03. Service de sécurité publique
 - a)
04. Service travaux publics
 - a)
05. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Rapport d'évaluation de service
 - c) Dérogation mineure Guy Tremblay
 - d) Dérogation mineure Ville de Saint-Honoré
 - e) Dérogation mineure Sabrina Tremblay
 - f) Dérogation mineure Benoit Lapointe
 - g) Dérogation mineure Renaud Simard-Bergeron
 - h)

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b) Demande d'autorisation Fiesta
 - c) Demande d'autorisation tournoi de baseball
 - d) Demande d'autorisation Show-Jam Skate-Parc
 - e) Demande de financement Baseball St-Honoré
 - f)



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

07. Service communautaire et culturel

- a) Rapport de comité
- b) Demande aide financière – fête de la Saint-Jean
- c) Demande MRC – fête de la Saint-Jean
- d) Demande d'autorisation – fête de la Saint-Jean
- e) Demande de subvention – développement collection des bibliothèques
- f) Feuillet paroissial
- g)

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 4. a) Soumission Granby Composites – Réservoir
- 7. g) Projet communautaire – Maison des Jeunes

2. Dossiers généraux

167-2025

2. a) Rapport du maire

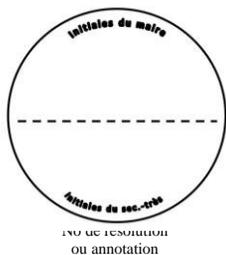
Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire qui se lit comme suit :

Le rapport financier pour l'année 2024 a été déposé par les vérificateurs externes lundi le 6 mai 2025.

Dans son rapport, l'auditeur indépendant mentionne :

« À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ville de Saint-Honoré au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Les activités financières se sont soldées par un surplus de 213 446\$.

Vous pouvez consulter le sommaire du rapport financier qui a été présenté sur le site internet de la Ville de Saint-Honoré.

Au cours de l'année 2024, nous avons investi 11 425 005\$ afin d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts :

Administration générale

❖ Équipement informatique	21 343 \$
	<hr/>
	21 343 \$

Sécurité publique

❖ Équipement et outillage	27 345 \$
❖ Centre de coordination (génératrice)	11 292 \$
❖ Équipement informatique	1 832 \$
	<hr/>
	40 469 \$

Transport et voirie

❖ Lumière de rue	1 764 \$
❖ Pavage nouvelle rue	3 440 \$
❖ Site de neige usée	87 \$
❖ Réfection voirie	85 277 \$
❖ Resurfacement rural	140 859 \$
❖ Parc industriel	5 837 \$
❖ Véhicules, équipements et machinerie	975 409 \$
❖ Développement de rues	729 359 \$
❖ Réfection chemin du Columbiun	32 664 \$
	<hr/>
	1 974 696 \$

Hygiène du milieu

❖ Construction nouveau puits d'eau potable	409 910 \$
❖ Aménagement nouvel écocentre	586 593 \$
❖ Réfection infrastructures boulevard Martel	7 707 206 \$
❖ Réfection rue Paul-Aimé-Hudon	8 378 \$
	<hr/>
	8 712 087 \$

Loisirs et culture

❖ Achat ancien bureau de poste	103 848 \$
❖ Cabanon résidence personnes âgées	2 101 \$
❖ Amélioration de parc	20 193 \$
❖ Rénovation Presbytère	244 545 \$
❖ Amélioration terrain de balle	83 219 \$
❖ Équipement et mobilier	45 904 \$
❖ Rénovation Maison des Jeunes	18 579 \$
❖ Aménagement Pump Track	158 021 \$
	<hr/>
	676 410 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Total des investissements

11 425 005 \$

Saint-Honoré est une ville dynamique et en santé, le conseil et moi-même travaillons tous avec le même objectif d'améliorer les services offerts à nos citoyens.

168-2025

2. b) Rapport de gestion contractuelle

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté le dépôt du rapport de gestion contractuelle de 2024.

3. Service de sécurité publique

4. Service travaux publics

169-2025

4. a) Soumission Granby Composites – Réservoir

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée la soumission de Granby Composites pour un nouveau réservoir d'eau au coût de 108 339.78\$ plus taxes.

5. Service d'urbanisme et environnement

5. a) Rapport du comité

170-2025

Demande de dérogation mineure (10-2025)

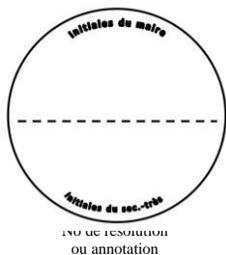
Monsieur Sylvain Morel dévoile son intérêt dans la demande et s'abstient de tout commentaire et de voter sur la présente résolution.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Sylvain Morel pour le 3500 de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre l'implantation d'un garage en cours avant contrevenant à l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est éloignée de la rue;

CONSIDÉRANT la grande superficie du terrain;



CONSIDÉRANT QU'il n'y aurait pas d'impact pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Sylvain Morel et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

171-2025

5. b) Rapport d'évaluation du service

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'évaluation du service d'urbanisme pour le mois d'avril.

172-2025

5. c) Dérogation mineure Guy Tremblay

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Guy Tremblay pour le 229 rue no.2 Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre l'agrandissement du hangar dont la marge arrière serait de 9.4m au lieu du 10m permis à la grille des spécifications de la zone 80T du règlement de zonage 707;

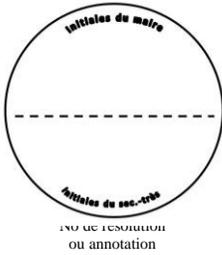
CONSIDÉRANT QUE le 0.6m excédentaire leur permettrait de ne pas revoir toute la configuration de leur agrandissement;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé de Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Guy Tremblay.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

173-2025

5. d) Dérogation mineure Ville de Saint-Honoré

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par la ville de Saint-Honoré pour le 670 rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de rendre conforme le bâtiment construit dont la marge avant est de 7.52m au lieu de 10m et dont les marges latérales sont de 2.6m et 5.05m au lieu de 6m contrevenant à la grille des spécifications de la zone 206P du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de permis de construction, il est impossible de le reconnaître comme un droit acquis;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de l'ancien bureau de poste;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par la ville de Saint-Honoré.

174-2025

5. e) Dérogation mineure Sabrina Tremblay

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Sabrina Tremblay pour le 21 chemin du Lac Larrivée;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage avec un recul de 2.44m de la façade de la maison contrevenant à l'article 4.2.3.1.31 du règlement de zonage 707 qui dit que le minimum permis est de 6m;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'implanter le garage en respectant la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Sabrina Tremblay.



175-2025

5. f) Dérogation mineure Benoit Lapointe

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Benoit Lapointe pour le 566 rue Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage attenant avec une marge latérale de 0.29m au lieu du 0.6m permis à l'article 5.5.1.5 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien bâtiment accessoire sera détruit;

CONSIDÉRANT QUE le garage serait trop près du voisin;

CONSIDÉRANT QUE le toit de celui-ci s'écoulerait sur le terrain voisin contrevenant au Code civil;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Benoit Lapointe.

176-2025

5. g) Dérogation mineure Renaud Simard-Lapointe

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Renaud Simard-Bergeron pour le 400 rue Savard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre une clôture à un emplacement d'angle sur la ligne de rue contrevenant à l'article 5.5.3.3.1.2 du règlement de zonage qui exige un retrait de 5m de la ligne de rue;

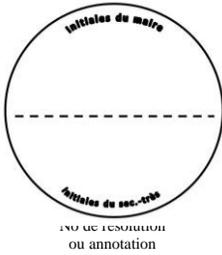
CONSIDÉRANT QUE le positionnement de la clôture sur la limite de l'emprise donnerait à la Ville le droit de l'enlever aux frais du propriétaire, dans un cas particulier qui le nécessiterait;

CONSIDÉRANT; QUE le positionnement de la clôture à 2m de la ligne de rue rendrait la piscine non conforme;

CONSIDÉRANT QU'une clôture sur une limite d'emprise ne devrait déranger personne si celle-ci n'est pas située dans le triangle de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;



POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Renaud Simard-Bergeron.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

- Usage ancien bureau de poste
- Dérogation Sylvain Morel

6. Service des loisirs

6. a) Rapport du comité

Aucun rapport

177-2025

6. b) Demande d'autorisation Fiesta

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés les responsables de la Fiesta, tel que prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no. 972, d'animer à l'aide de haut-parleurs, les parties du tournoi de balle jusqu'à 4 heures du matin durant la période du 23 au 27 juillet 2025.

178-2025

6. c) Demande d'autorisation tournoi de baseball

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

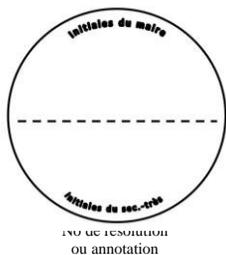
QUE soient autorisés les responsables de Baseball St-Honoré, tel que prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no.972, d'animer à l'aide de haut-parleurs, les parties des tournois de baseball jusqu'à minuit qui auront lieu les :

- Tournoi Pee-Wee AA et Bantam AA 26 juin au 29 juin 2025
- Tournoi Atome/Bantam du 30 juin au 6 juillet 2025

179-2025

6. d) Demande d'autorisation Show-Jam Skate-Parc

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers



QUE soient autorisés les responsables de la Commission municipale des Loisirs de Saint-Honoré, tel que prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no.972, de faire jouer de la musique extérieure jusqu'à 2h du matin le 9 août 2025 dans le cadre du Show-Jam Skate-Parc.

180-2025

6. e) Demande de financement Baseball St-Honoré

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 3 600\$ pour le Tournoi provincial Atome Bantam de Saint-Honoré qui se déroulera du 30 juin au 6 juillet 2025.

7. Service communautaire et culturel

181-2025

7. a) Rapport du comité

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit faite une motion de félicitations pour l'événement Bienvenue Bébé à Saint-Honoré organisé par le Jardin du Coin.

182-2025

7. b) Demande aide financière – fête de la Saint-Jean

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit octroyée au Centre récréatif une aide financière pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste :

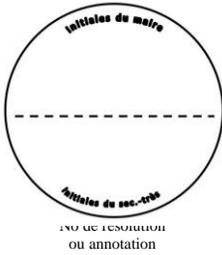
- Animation 2 000\$
- Technique 2 000\$

183-2025

7. c) Demande MRC – fête de la Saint-Jean

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisée la MRC du Fjord-du-Saguenay à verser à même l'enveloppe réservée pour Saint-Honoré pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025 une aide financière au Centre récréatif de Saint-Honoré un montant de 2 000\$ pour les activités de la Saint-Jean-Baptiste.



184-2025

7. d) Demande d'autorisation – fête de la Saint-Jean

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés les responsables du Centre récréatif de Saint-Honoré, tel que prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no.972, de faire jouer de la musique extérieure le 23 juin, jusqu'à 2h du matin le 24 juin dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean.

185-2025

7. e) Demande de subvention – développement collection des bibliothèques

Il est proposé par _Élisabeth Boily
appuyé par Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisée madame Aline Villeneuve ou madame Line Dubeau à déposer la demande au projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour les années 2025 et 2026.

QUE soit autorisé monsieur Stéphane Leclerc, directeur général à signer tous documents concernant cette demande.

QUE la Ville assumera financièrement l'achat de documents en attendant les versements de l'aide financière par le Ministère.

186-2025

7. f) Feuilleton paroissial

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

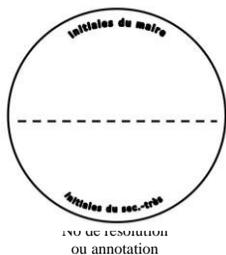
QUE soit autorisé le paiement de 356.42\$ pour la parution dans le feuilleton paroissial Valin.

187-2025

7. g) Projet communautaire – Maison des Jeunes

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la ville accorde une aide financière de 11 000\$ pour le projet communautaire de cohabitation positive de la Maison des Jeunes.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

8. Lecture de la correspondance

9. Affaires nouvelles

10. Période de questions des contribuables

- Fond de caisse du bar au Centre récréatif
- Quorum conseil municipal
- Demande Grands-Boisés
- Endroit déroulement de la Saint-Jean
- Volair, pavage
- Réservoir d'eau
- Balises

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 18h49 par Peter Villeneuve.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général